OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION VOLONTAIRE ET CONDITIONNELLE

EN ESPECES

Eventuellement suivie d'une offre publique de reprise

PAR



54 rue La Boétie 75008 Paris France

Registre du Commerce et des Sociétés (Paris) 395.030.844 Société anonyme à conseil d'administration Constituée sous le droit français

PORTANT SUR TOUTES LES ACTIONS, WARRANTS ET OBLIGATIONS CONVERTIBLES N'ÉTANT PAS ENCORE DÉTENUS PAR L'OFFRANT OU PAR DES PERSONNES LIÉES À L'OFFRANT ET ÉMIS PAR



Ablynx SA, une société anonyme de droit belge, dont le siège social est établi à 9052 Zwijnaarde, Technologiepark 21, inscrite au Registre des Personnes Morales (Gand, division Gand) sous le numéro 0475.295.446 (Ablynx).

Prix de l'Offre Actions

 $45 \ EUR \ par \ Action \ apport\'ee \ (y \ compris \ les \ Actions \ sous-jacentes \ aux \ Warrants \ et \ aux \ Obligations \ Convertibles \ qui \ sont \ exerc\'es \ et \ apport\'ee \ à \ l'Offre).$

Warrants

Warrant 2008	Prix de l'Offre par Warrant apporté en EUR
Warrants 2008	40,12
Warrants 2012	41,79
Warrants 2013 (1)	38,56
Warrants 2013 (2)	38,57
Warrants 2013 (3A)	38,04
Warrants 2013 (3B)	37,68
Warrants 2014 (1)	35,91
Warrants 2014 (2A)	36,15
Warrants 2014 (2B)	36,16
Warrants 2014 (2C)	36,75
Warrants 2015 (1A)	34,87
Warrants 2015 (1B)	35,50
Warrants 2015 (2)	34,78
Warrants 2015 (3)	32.90
Warrants 2015 (4A)	32,71
Warrants 2015 (4B)	33,33
Warrants 2016 (1)	32,98
Warrants 2016 (2A)	32,98
Warrants 2016 (2B)	31,69
Warrants 2016 (2C)	31,01
Warrants 2017 (1)	32,67
Warrants 2017 (2)	32,67
Warrants 2017 (3)	32,67
Warrants 2017 (4A)	32,74
Warrants 2017 (4B)	32,04
Warrants 2017 (4C)	31.68
Warrants 2017 (4D)	27,16
Warrants 2017 (4E)	25,22
Warrants 2017 (5)	30,47
Warrants 2017 (6)	21,64
Warrants 2018 (1A)	18.66
Warrants 2018 (1B)	19,36
	,

Obligations Convertibles

 $393.700, 78 \; EUR \; par \; Obligation \; Convertible \; apport\'ee.$

Période d'Acceptation InitialeDu 4 avril 2018 au 4 mai 2018 à 23h00 CET (sous réserve de prolongation).

Annonce des résultats 14 mai 2018.

Paiement 18 mai 2018.

Avis du conseil d'administration d'Ablynx Le Mémoire en Réponse est repris en annexe du Prospectus.

Conditions

L'Offre est soumise aux conditions suspensives suivantes

- les Actions, Warrants, Obligations Convertibles et ADSs apportés (et non retirés) représentent au moins 75% du nombre d'Actions à la fin de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre.
- nombre d'Actions à la fin de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre;

 (a) le délai d'attente (et toute prolongation de celui-ci) applicable pour la réalisation des transactions envisagées par l'Offre sous le Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act de 1976, tel que modifié (le "HSR Act") aura expiré ou il y aura été mis fin et (b) l'accord ou l'approbation requis sous le droit de la concurrence allemand applicable aux transactions envisagées par l'Offre a été reçu, sans préjudice de l'article 4 de l'Arrêté Royal OPA. Les conditions suspensives sous ce point (ii), a et b sont remplies;
- Les condunions suspensives sous ce point (ii), a et a solin tenipies;
 aucun changement ou événement n'a eu lieu avant l'annonce des résultats de l'Offre ou de l'Offre d'Acquisition
 U.S. qui résulterait, ou pourrait, à cet instant, raisonnablement résulter (en pareil cas, tel que confirmé par un
 expert indépendant), en une perte (en ce compris une perte de valeur de l'actif net) ou en un passif pour Ablynx et
 sa Filiale, dans son ensemble, avec un impact sur la valeur de l'actif net consolid d'Ablynx et sa Filiale, sur une
 base après impôts, dépassant 500 millions EUR (un "Evénement Significativement Défavorable"); étant entendu
 toutefois que rien de ce qui suit ne constituera en soi un Evénement Significativement Défavorable (i) tout
 changement de la valeur du marché ou du volume des mouvements boursiers des Actions; (ii) toute évolution
 générale sur les marchés boursiers; (iii) tout effet négatif résultant de l'annonce de ou de la réalisation anticipée
 des deux offres publiques d'acquisitions (l'Offre ou l'Offre d'Acquisition U.S.) en ce compris de tels effets sur les
 employés, les clients, les vendeurs, les fournisseurs, les revendeurs, les partenaires, les préteurs, les entrepreneurs
 ou les autres tiers; (iv) des changements dans le droit applicable (ou son interprétation); (v) le risque, la
 survenance, l'escalade, le déclenchement ou l'aggravation d'une catastrophe naturelle, d'un événement de force
 majeure, d'un acte de Dieu, d'actes de guerre, d'actions policières ou militaires, d'hostilités armées, de sabotage ou
 de terrorisme; ou (vi) un changement qui découle de circonstances affectant de manière générale l'économie ou
 l'industrie dans lesquelles Ablynx est active et qui n'affecte pas Ablynx d'une manière disproportionnée par rapport
 aux autres acteurs de cette économie ou de cette industrie:
- en ce qui concerne l'Offre d'Acquisition U.S. uniquement, l'Offre n'a pas été retirée par Sanofi conformément à ce qui est autorisé sous le droit belge applicable; et
 aucun jugement n'a été rendu par une cour/juridiction compétente ni aucune injonction par une Autorité
- aucun jugement n'a été rendu par une cour/juridiction compétente ni aucune injonction par une Autorité Gouvernementale aux Etats-Unis (que ce soit au niveau fédéral, étatique ou local) qui rendrait l'Offre d'Acquisition U.S. illégale ou interdirait la réalisation de cette dernière.

Les conditions suspensives susmentionnées sont stipulées dans l'intérêt exclusif de Sanofi. Sanofi se réserve le droit d'y renoncer à tout moment, en tout ou en partie, à l'exception de la condition reprise sous le point (vi), qui s'applique uniquement pour l'Offre d'Acquisition U.S. Si l'une ou plusieurs des conditions suspensives susmentionnées ne sont pas remplies, Sanofi fera part de sa décision de renoncer ou non à cette (ces) condition(s) suspensive(s), à l'exception de la condition sous le point (iv), qui s'applique uniquement pour l'Offre d'Acquisition U.S., au plus tard au moment où les résultats de la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre seront rendus publics.

Moins de 90% des Actions acquis: réouverture volontaire

Si Sanofi, ou les personnes liées ou agissant au nom de Sanofi, détiennent, à la fin de la Période d'Acceptation Initiale, moins de 90% des Actions, et que toutes les conditions suspensives sont remplies ou que Sanofi a renoncé à ces dernières, Sanofi se réserve le droit, à son entière discrétion, de rouvrir l'Offre, selon les mêmes termes et conditions, après l'annonce des résultats de l'Offre suivant la Période d'Acceptation Initiale.

Au moins 90% des Actions acquis: réouverture obligatoire

Conformément à l'article 35(1) de l'Arrêté Royal OPA, l'Offre est rouverte pour une période de minimum 5 et maximum 15 Jours Ouvrables si Sanofi et/ou des personnes liées ou agissant au nom de Sanofi détiennent 90% ou plus d'Actions, après la fin de la période d'acceptation précédente. Dans ces circonstances, l'Offre sera rouverte dans les 10 Jours Ouvrables suivant l'annonce des résultats de l'Offre.

Moins de 95% des Actions acquis: réouverture volontaire

Si Sanofi ou les personnes liées ou agissant au nom de Sanofi détiennent moins de 95% des Actions, à la fin de la période de réouverture obligatoire, Sanofi se réserve le droit, à son entière discrétion, de rouvrir l'Offre, selon les mêmes termes et conditions, après l'annonce des résultats de l'Offre suivant la réouverture obligatoire de l'Offre.

Conformément à l'article 25, 1° de l'Arrêté Royal OPA, les Détenteurs de Titres qui ont accepté l'Offre pendant une période d'acceptation, peuvent toujours retirer leur acceptation pendant la période d'acceptation concernée. Merci de bien vouloir consulter le Prospectus pour les formalités à respecter pour valablement retirer une acceptation.

Si, conformément à l'article 513, §1 (1) du Code des sociétés et des articles 42 et 43 de l'Arrêté Royal OPA, Sanofi détient 95% ou plus des Actions après la Période d'Acceptation Initiale de l'Offre ou sa réouverture, elle pourra obliger les Détenteurs de Titres restants à vendre leurs Titres au Prix de l'Offre applicable, à la condition que Sanofi ait, par l'acceptation de l'Offre, acquis au moins 90% des Actions qui font l'objet de l'Offre. Pour l'application de la phrase précédente, les Titres détenus par les personnes agissant de concert avec Sanofi, au sens de l'article 513, §1 (4) du Code des sociétés, seront considérés comme étant des Titres détenus par Sanofi même.

Si une Offre de Reprise est lancée, l'Offre serait rouverte endéans les 3 mois à compter de la fin de la Période d'Acceptation Initiale (ou de sa première réouverture) pour une durée d'au moins 15 Jours Ouvrables. Cette réouverture se fera aux mêmes conditions que celles de l'Offre. Le lancement d'une Offre de Reprise et cette réouverture de l'Offre feront l'objet d'une annonce préslable.

Une telle réouverture sera considérée comme une Offre de Reprise simplifiée au sens de l'article 513 du Code des sociétés, pour laquelle l'Arrêté Royal du 27 avril 2007 relatives aux offres publiques d'acquisition n'est pas applicable.

Les Actions, Warrants et Obligations Convertibles qui ne sont pas détenus par Sanofi à l'expiration de la période d'acceptation de l'Offre de Reprise seront réputés de plein droit transférés à Sanofi. Les fonds nécessaires au paiement des Actions, Warrants et Obligations Convertibles ainsi transférés seront consignés auprès de la Caisse des dépôts et consignations au profit des anciens Détenteurs de Titres qui n'auront pas dûment signé ou remis en temps utile le Bulletin d'Acceptation.

Prospectus, Mémoire en Réponse et Bulletins d'Acceptation

Une version électronique de ce Prospectus (en ce compris les Bulletins d'Acceptation et le Mémoire en Réponse) sont disponibles sur les sites internet des Banques-Guichets (pour BNP Paribas Fortis SA, https://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer (français et anglais) et https://www.bnpparibasfortis.be/sparenenbeleggen (néerlandais et anglais); pour KBC Securities SA en collaboration avec KBC Bank SA, https://www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview, https://www.cbc.be et https://www.blcero.be), Sanofi (https://www.sanofi.com/en/investors/tender-offers-ablynx et https://www.ablynx.com/friovestisseurs/offres-ablynx) et Ablynx (http://www.ablynx.com/investors/sanofi-takeover-bid/) et Ablynx (http://www.ablynx.com/investors/sanofi-takeover-bid/).

Un exemplaire papier du Prospectus peut également être obtenu sans frais (i) au guichet des Banques-Guichets ou (ii) en contactant les Banques-Guichets aux numéros suivants +32 (0)2 433 41 13 (BNP Paribas Fortis SA), +32 (0)78 15 21 53 (KBC Bank SA, néerlandais et anglais), +32 (0) 800 92 020 (CBC Banque SA, français et anglais) ou +32 32 83 29 81 (Bolero par KBC Securities SA, néerlandais, français et anglais)

Le Prospectus est disponible en anglais et en néerlandais. Le résumé du Prospectus est également disponible en français.

Réouverture de l'Offre

Retrait de l'acceptation

Offre de Reprise

Dépôt des bulletins d'acceptation et frais

Pour les Actions nominatives, les Bulletins d'Acceptation peuvent être déposés sans frais auprès de toute agence de BNP Paribas Fortis SA en tant que Banque-Guichet Centralisatrice, et pour les Actions dématérialisées directement auprès d'une des agences de BNP Paribas Fortis SA ou KBC Securities SA (en coopération avec KBC Bank SA) en tant que Banque-Guichets si l'Actionnaire y a un compte bancaire, ou auprès de tout intermédiaire financier si le compte est détenu autre part (auquel cas il est conseillé aux actionnaires de s'informer des frais qui pourraient leur être facturés par cet intermédiaire).

Pour les Obligations Convertibles, les Bulletins d'Acceptation peuvent être déposés sans frais auprès de toute agence de BNP Paribas Fortis SA en tant que Banque-Guichet Centralisatrice ou auprès toute autre institution financière ou courtier si les Obligations Convertibles sont détenues autre part (auquel cas il est conseillé aux Détenteurs d'Obligations Convertibles de s'informer des frais qui pourraient leur être facturés par cet intermédiaire).

Pour les Warrants, les Bulletins d'Acceptation peuvent être déposés sans frais auprès de (i) Ablynx, pour tous les employés actuels de Ablynx (par e-mail à Guido.Gielen@ablynx.com et à Ablynx - Guido Gielen, Technologiepark 21, 9052 Gand, Belgique) ou dans tous les autres cas après de (ii) KBC Bank SA (par e-mail à kbcvcdesop@kbc.be et à KBC Bank, Dienst Order&Trade - VOF, Prof. R. Van Overstraetenplein 5, 3000 Louvain, Belgique), agissant au nom de Ablynx et non au nom de Sanofi en sa qualité de Banque-Guichet.

Les Bulletins d'Acceptation relatifs à l'Offre doivent être reçus au plus tard le 4 mai 2018 à 23h00 CET ou à toute autre date ultérieure qui sera annoncée en cas de réouverture.

Banque-Guichet Centralisatrice



Banques-Guichets





Les termes et expressions en majuscules utilisés dans cette annonce ont la même signification que celle qui leur a été attribuée dans le Prospectus. Ni cette annonce ni le Prospectus ne sont des offres publiques d'acquisition ou de vente ou une demande à quiconque dans une juridiction où une telle offre publique ou demande n'est pas autorisée ou à toute personne pour qui, il est illégal de faire une telle offre publique ou demande. Aucune démarche n'e été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de la Belgique en vue de permettre une offre publique dans une quelconque juridiction dans laquelle de telles démarches seraient requises.